



**ASSEMBLÉE — 38<sup>e</sup> SESSION**

**COMMISSION TECHNIQUE**

**Point 38 : Autres questions à examiner par la Commission technique**

**LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES: MISE EN ŒUVRE À L'ASECNA**

[Note présentée par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)]

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

En application de la Résolution A37-10 de la 37<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée de l'OACI sur la connaissance de la langue anglaise utilisée pour les communications radiotéléphoniques, la présente note d'information porte sur la mise en œuvre des compétences linguistiques concernant les contrôleurs de la circulation aérienne gérés par l'ASECNA dans 17 États membres.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique de sécurité
<i>Incidences financières :</i>	N/A
<i>Références :</i>	Annexe 1 – Licence de personnel Annexe 10 – Télécommunications Aéronautiques Doc 9835, Manuel sur les Compétences Linguistiques Énoncé de politique générale en matière de gestion de la sécurité, adopté par le Conseil d'Administration de l'ASECNA

<sup>1</sup> Version française fournie par l'ASECNA.

## 1. INTRODUCTION

1.1 L'ASECNA, Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar, est un fournisseur de services de la navigation aérienne pour ses 18 États membres.

1.2 La présente note de travail fait le point des actions engagées par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), à travers ses deux écoles : École Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC), École Régionale de la Navigation Aérienne et de Management (ERNAM), la Direction de l'Exploitation Technique (DEX) et le Département Ressources Humaines (DGDR), afin de remplir les exigences en matière de compétences linguistiques requises (*Language Proficiency Requirements* : LPRs) pour les contrôleurs de la circulation aérienne. La note fait le point des résultats obtenus et des dispositions envisagées dans le futur.

## 2. LA MISE EN PLACE DES COMPETENCES LINGUISTIQUES

### 2.1 Mise en place

2.1.1 Une équipe d'évaluateurs constituée d'instructeurs de l'EAMAC et de l'ERNAM a été mise en place depuis 2007 avec pour objectifs le suivi de l'évolution des niveaux des contrôleurs, l'organisation et la supervision des tests de niveau, la conception et la gestion des tests de niveau. Cette équipe a été renforcée avec l'arrivée l'année dernière de contrôleurs opérationnels formés et ayant au minimum le niveau cinq (5) accroissant ainsi la capacité de l'équipe d'évaluateurs, de concepteurs et d'administrateurs des tests de compétences linguistiques.

### 2.2 Évaluation et mesures correctives

2.2.1 Suite aux évaluations faites conformément aux exigences des Compétences Linguistiques de l'OACI par les instructeurs des deux écoles (ERNAM et EAMAC) de 2007 à 2013 les résultats se présentent comme suit :

- a) six cent vingt et huit (628) contrôleurs opérationnels ont été évalués et ou réévalués ;
- b) vingt-quatre (24) instructeurs ATS de l'EAMAC ont été évalués
- c) et/ou réévalués ;
- d) cinquante-huit (58) pilotes des états membres et non membres de l'ASECNA ont été évalués;
- e) cent quarante (140) élèves contrôleurs de l'EAMAC ont été évalués

2.2.2 À l'issue de plusieurs évaluations effectuées dans tous les centres de contrôles et dans des Centres de langues, il ressort que sur les 408 contrôleurs de la circulation aérienne opérationnels à l'ASECNA, 322 ont un niveau d'anglais égal ou supérieur à 4; ce qui représente un taux de conformité d'environ 79%.

2.2.3 Par contre sur les 86 contrôleurs qui n'ont pas encore acquis ce niveau, la plupart ont néanmoins atteint le niveau 3.

2.2.4 Afin de nous conformer aux exigences des compétences linguistiques, les mesures suivantes ont été prises dans nos Centres de contrôle :

- a) Toutes les positions de contrôle sont convenablement armées avec les contrôleurs ayant le niveau requis;
- b) Aucun contrôleur de niveau inférieur à 4 n'assumera de tâches de contrôleur exécutif ;
- c) Un contrôleur de niveau inférieur à 4 de service n'assumera que les tâches d'assistant contrôleur ;
- d) Tous les contrôleurs de niveau inférieur à 4 ont été mis en formation intensive avec l'objectif d'atteindre le niveau 4 dans un délai de 12 mois.

### 2.3

#### **Plan d'actions**

- a) Un programme de formation à l'anglais des contrôleurs sur site (P.F.A.S) a été conçu, validé et mis en place.
- b) Un programme annuel de formation continue des évaluateurs est mis en place.
- c) La méthode de l'enseignement de l'anglais à l'EAMAC est devenue plus interactive.
- d) l'EAMAC a été homologuée en Mars 2013 par l'ANAC du Niger (aux noms de toutes les autorités de l'Aviation Civile des dix-sept pays membres de l'ASECNA) en tant que Centre habilité (Approved Training Organisation – ATO) à former les contrôleurs de la Circulation Aérienne.
- e) Le processus d'accréditation des évaluateurs des compétences linguistiques par les structures compétentes en la matière est en cours.
- f) Plusieurs versions de tests de compétences linguistiques en anglais sont en cours de confection et un test échantillon sera mis sur le site de l'ASECNA et de l'EAMAC.

## 3. CONCLUSION

3.1 La mise en place des compétences linguistiques est un grand défi à relever dans la réalisation de l'objectif stratégique de l'OACI relatif à la sécurité qui exige beaucoup :

- a) d'engagements de la part du personnel ATS et leurs responsables,
- b) de ressources humaines et financières.

3.2 Cette mise en place peut permettre une meilleure efficacité et assurer une bonne performance de sécurité dans la gestion du trafic aérien.

3.3 L'assemblée est invitée à :

- a) prendre note de l'expérience pratique de l'ASECNA dans le domaine de la mise en place des compétences linguistiques;
- b) encourager les Fournisseurs des services de la navigation aérienne (ANSPs) à coopérer et à échanger leurs expériences ;
- c) encourager l'OACI à poursuivre les actions tendant à assister les États et les Fournisseurs des services de la navigation aérienne (ANSPs) à intégrer les compétences linguistiques dans leur plan global de suivi des qualifications des contrôleurs de la circulation aérienne.